



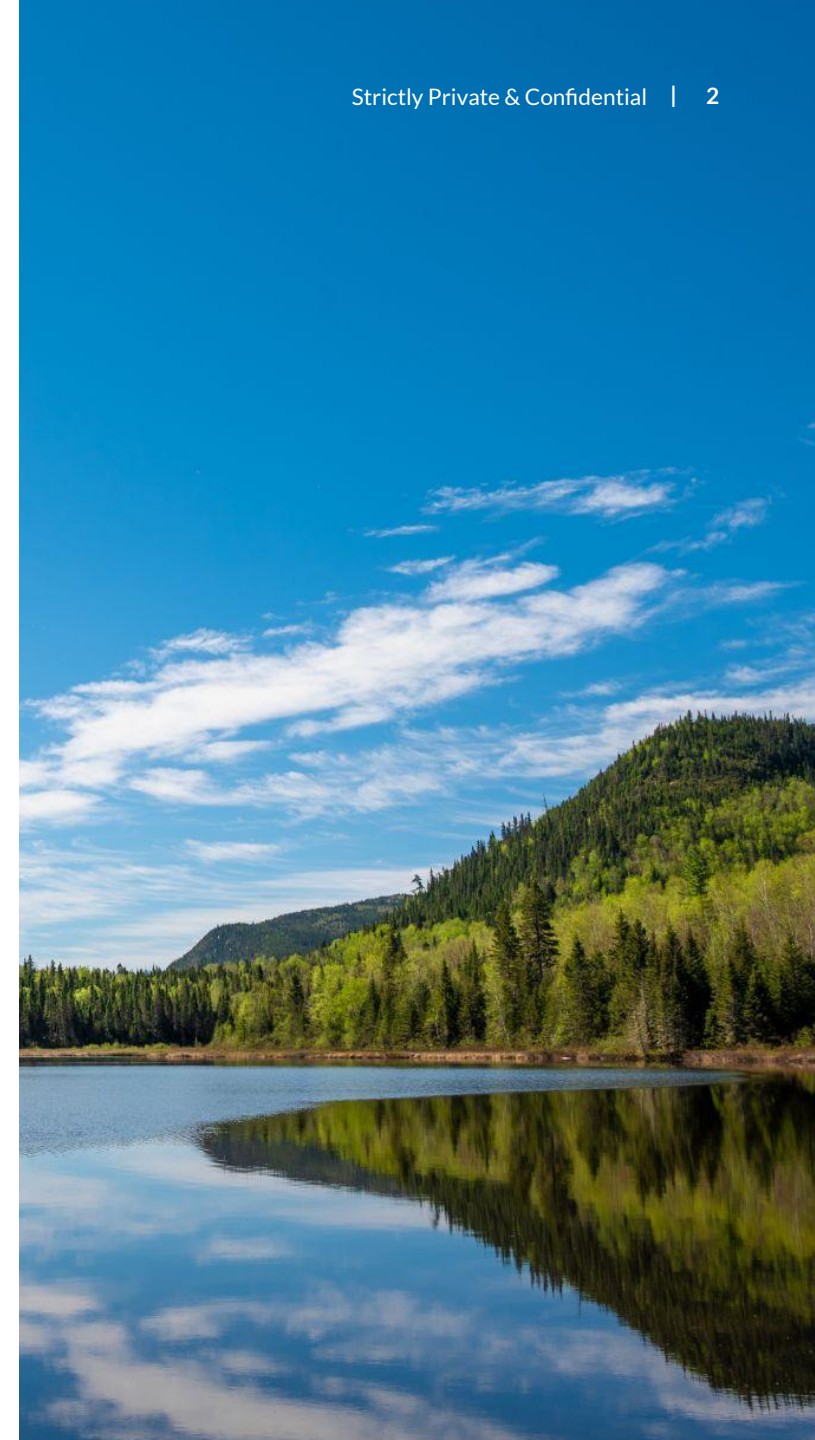
Bilan des émissions de GES

2025

Strictly Private & Confidential. By accepting receipt of this document and reviewing the content herein, you acknowledge and agree to the terms set forth on the last page of this document.

Table des matières

01. Méthodologie	3
02. Catégories des émissions	4
03. Résumé des émissions	5
04. Clause de reconnaissance et de non-responsabilité	7



Méthodologie

L'information sur l'évaluation des GES ci-dessous concerne uniquement Sagard et n'inclut aucune société en portefeuille.

Cette évaluation des GES a été réalisée en tenant compte des protocoles WRI/WBCSD sur les GES et les lignes directrices de l'ISO 14064-1. Elle a été réalisée conformément aux 5 piliers de déclaration des GES du «World Resources Institute» :

- **Pertinence** - Les sources de GES, les données et les méthodologies sont sélectionnées dans le but de fournir des informations pertinentes aux fins de l'inventaire des GES de Sagard et de l'utilisation prévue de l'évaluation
- **Exhaustivité** - Les meilleurs efforts ont été déployés pour inclure toutes les données pertinentes sur les émissions de GES
- **Cohérence** - Permettre une comparaison significative des informations liées aux GES
- **Exactitude** - Réduire les biais et les incertitudes dans la déclaration des GES dans la mesure du possible
- **Transparence** - Fournir des informations adéquates et appropriées sur les GES afin de permettre à Sagard de prendre des décisions stratégiques en matière de réduction de l'empreinte carbone avec un degré de confiance raisonnable



Inventaire de la portée et du plan

- Examiner les normes de comptabilisation des GES et les méthodes de divulgation de l'organisation
- Déterminer les limites organisationnelles et opérationnelles
- Choisir une année de référence
- Envisager la vérification par un tiers



Collecter des données et quantifier les émissions

- Identifier les besoins en données et choisir les méthodes de collecte des données
- Élaborer des procédures, des outils et des règles directrices pour la collecte des données
- Compléter et réviser les données relatives aux installations (par ex. électricité, gaz naturel)
- Estimer les données manquantes pour combler les lacunes
- Choisir les facteurs d'émission net



Élaborer un plan de gestion de l'inventaire des GES

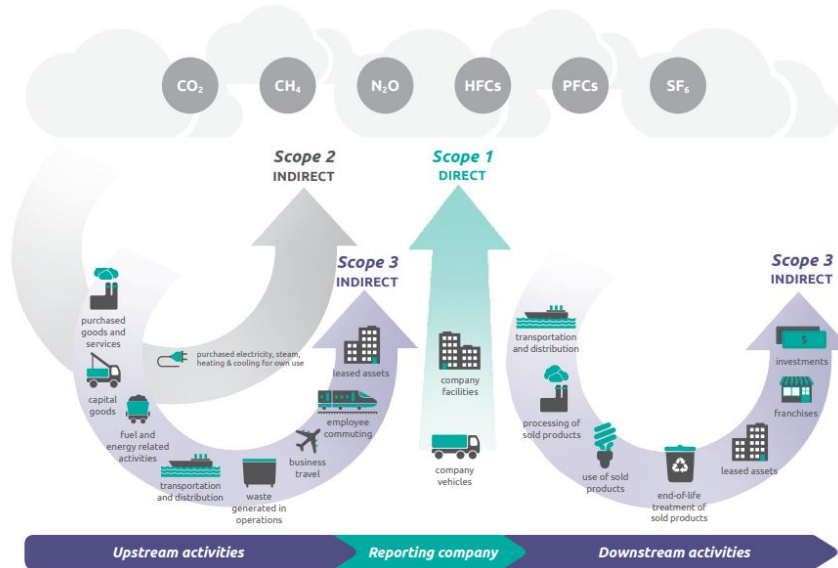
- Formaliser les procédures de collecte de données et documenter le processus dans le Plan de gestion de l'inventaire des GES



Définir des objectifs de réduction des émissions et suivre les progrès

- Finaliser les données
- Effectuer une vérification par un tiers (recommandé)
- Divulguer les données si nécessaire
- Se préparer à fixer un objectif de réduction des émissions de GES et à suivre les progrès accomplis

Catégorie des émissions



Méthodologie

Émissions de catégorie 3 matérielles pour Sagard

- Biens et services achetés
- Déchets générés lors des opérations
- Voyages d'affaires
- Déplacements domicile-travail des employés
- Actifs loués en amont

Les émissions de **catégorie 1** sont des émissions directes générées à partir de sources contrôlées ou appartenant à l'entreprise (par exemple, la combustion de carburant dans les chaudières, les véhicules).

Les émissions de **catégorie 2** sont des émissions indirectes générées par la consommation d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement. Bien que ces émissions soient physiquement générées dans d'autres installations, elles sont prises en compte dans l'inventaire des GES de l'organisation qui en fait l'utilisation finale pour ses activités.

Les émissions de **catégorie 3** désignent les émissions de GES produites par des activités qui ne sont pas directement contrôlées ou possédées par l'organisation déclarante, mais qui sont néanmoins indirectement affectées par sa chaîne de valeur. Ces émissions englobent toutes les sources qui ne sont pas incluses dans les émissions de catégorie 1 et 2 de l'organisation. Il convient de noter que les émissions de catégorie 3 d'une organisation sont équivalentes aux émissions de catégorie 1 et 2 d'une autre organisation.

Image source: GHG Protocol

Résumé des émissions

Les émissions totales pour les catégories 1, 2 (méthode fondée sur la localisation) et 3 générées par les activités de Sagard en 2025 ont été estimées à **4 577,77** tCO₂e.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR CATÉGORIE (tCO₂e)

Catégorie 1	1-2	Émissions de combustion stationnaire	0
	1-2	Émissions des véhicules de l'entreprise et autres combustibles	0,16
	Total de la catégorie 1		0,16
Catégorie 2	2-1	Émissions d'électricité achetée	0
	2-2	Émissions d'eau réfrigérée achetée	0
	2-3	Émissions de vapeur achetée	0
	Total de la catégorie 2		0
Catégorie 3	3-1	Biens et services achetés	2 296,80
	3-2	Biens d'équipement	0
	3-3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie	0
	3-4	Transport et distribution en amont	0
	3-5	Déchets générés lors des opérations	27,07
	3-6	Voyages d'affaires	1 684,54
	3-7	Déplacements domicile-travail des employés	213,57
	3-8	Actifs loués en amont	355,62
	3-9	Transport et distribution en aval	0
	Total de la catégorie 3		4 577,60
	Total des émissions		4 577,77

Résumé des émissions (cont.)

	Sagard	Sagard SAS	Sagard Real Estate	Sagard Patrimoine	SPES - Performance Equity Management	Diagram	SPES - BEX
Catégorie 1	-	-	-	-	-	-	0,16
Combustion stationnaire	-	-	-	-	-	-	-
Combustion mobile	-	-	-	-	-	-	0,16
Catégorie 2	-	-	-	-	-	-	-
Électricité achetée	-	-	-	-	-	-	-
Eau réfrigérée	-	-	-	-	-	-	-
Vapeur achetée	-	-	-	-	-	-	-
Catégorie 3	2 205,06	854,79	727,77	133,24	463,79	125,54	67,42
Cat. 1 - Biens et services achetés	996,11	643,9	212,27	66,97	256,96	65,52	58,79
Cat. 5 - Déchets générés par les activités	6,35	3,13	7,80	1,32	6,35	1,56	0,56
Cat. 6 - Voyages d'affaires	1 053,15	199,78	214,56	48,62	105,43	56,50	6,49
Cat. 7 - Déplacements des salariés	54,41	4,42	111,79	4,34	34,41	2,87	1,32
Cat. 8 - Actifs loués en amont	95,03	4,28	181,35	11,98	60,64	2,09	0,26

Clause de reconnaissance et de non-responsabilité

En acceptant la réception du présent document et en examinant le contenu des présentes, vous reconnaissez avoir lu les modalités suivantes et y avoir consenti. Sauf indication contraire, les références à « Sagard » dans le présent document désignent Sagard Holdings Management Inc. et ses filiales (Diagram, Sagard Real Estate, Sagard Europe, Performance Equity Management et Sagard Wealth) et ne comprennent pas les sociétés de portefeuille ou les entités émettrices. Le calcul des émissions de CO₂e a été effectué en utilisant plusieurs facteurs d'émission. Le bilan contient des informations colligées entre le 1er janvier et 31 décembre 2025.

L'information contenue dans les présentes est présentée sous forme de résumé pour faciliter la présentation. Il n'est pas complet et ne devrait pas être considéré comme tel. L'information présentée dans le présent document a été tirée de diverses sources que Sagard estime être exactes, mais n'a pas été en mesure de vérifier de façon indépendante et ne le garantit pas. Sagard ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes. Certains renseignements contenus dans les présentes proviennent de sources publiées ou ont été préparés par des tiers, notamment des sociétés dans lesquelles les clients de Sagard ont investi, et Sagard n'a pas vérifié ces renseignements de façon indépendante. Dans certains cas, ces renseignements n'ont pas été mis à jour jusqu'à la date des présentes. Tous les renseignements contenus aux présentes sont susceptibles d'être révisés et les renseignements qui y sont énoncés ne se veulent pas exhaustifs.

Les informations relatives à l'investissement responsable ("IR") contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre d'information et visent à donner une indication de certaines initiatives et normes en matière d'IR que Sagard applique lorsqu'elle cherche à évaluer et/ou à améliorer les caractéristiques d'IR d'un investissement dans le cadre de l'objectif plus large de maximisation des rendements financiers sur les investissements. Il ne faut pas présumer que les initiatives, politiques, procédures, pratiques, normes, données, objectifs, cibles ou mesures en matière d'IR décrits dans le présent document s'appliqueront à Sagard en tant qu'entreprise, à chacune des stratégies d'investissement de Sagard ou à chaque société dans laquelle Sagard investit, ou qu'ils se sont appliqués à chacun des investissements extérieurs de Sagard. Rien ne garantit que les opérations et/ou les processus de Sagard décrits dans le présent document seront maintenus, et ces processus et opérations peuvent changer, même de manière importante, ou ne pas être appliqués à un investissement particulier ou de manière cohérente dans les opérations commerciales de Sagard. Le processus d'investissement réel utilisé pour tout ou partie des investissements de Sagard peut différer sensiblement du processus décrit dans le présent document. L'IR n'est qu'une des nombreuses considérations que Sagard prend en compte dans ses décisions d'investissement, et d'autres considérations devraient, dans certaines circonstances, l'emporter sur l'IR. Les considérations relatives à l'IR seront soumises dans chaque cas aux obligations fiduciaires de Sagard et aux termes des documents de gouvernance des fonds et autres véhicules d'investissement gérés par Sagard. En conséquence, certains investissements peuvent présenter des caractéristiques incompatibles avec les initiatives, politiques, procédures, pratiques, normes, données, objectifs ou mesures décrits dans le présent document. En particulier, en raison de facteurs tels que la classe d'actifs d'une stratégie d'investissement ou d'autres caractéristiques d'une opportunité d'investissement particulière, Sagard n'aura pas toujours la capacité de contrôler, superviser, évaluer, analyser, voter, notifier, s'engager avec, soutenir, causer, impacter, diriger, encourager ou influencer de toute autre manière une entité investie en ce qui concerne les questions de RI. Ce rapport cherche à décrire les politiques et les pratiques de Sagard, mais il existe des différences entre les classes d'actifs au sein de l'entreprise. Par conséquent, il convient de tenir compte du style et du processus d'investissement, des droits de gouvernance de Sagard à l'égard d'un investisseur ou d'une catégorie d'actifs d'un investisseur, de la capacité de Sagard à contrôler la performance de l'investissement responsable, ainsi que d'autres facteurs. Par conséquent, les pratiques réelles ou les résultats des placements responsables pour un placement ou une société en portefeuille en particulier peuvent différer considérablement de ceux décrits dans le présent rapport. Pour plus de certitude, bien que nous nous efforcerons d'intégrer les principes de l'information intégrée au cours de notre processus d'investissement, le cas échéant, nous pourrions ne pas envisager ou tenter d'entreprendre des activités de gérance ou de vote des actionnaires dans tous les cas ou à toutes les étapes de notre processus d'investissement. Sagard est autorisée à déterminer, à son gré, qu'il n'est pas approprié, applicable, faisable ou pratique de mettre en œuvre ou de mener à terme certaines de ses initiatives, politiques et procédures en matière d'information sur les risques en fonction du coût, du calendrier, des caractéristiques de l'actif ou d'autres facteurs, et les renvois dans le présent rapport à des termes comme « approprié », « applicable », « faisable » sont réputés refléter ce fait. Les énoncés sur les initiatives ou les pratiques en matière d'investissement net liées aux sociétés de portefeuille ou aux sociétés en portefeuille ne s'appliquent pas dans tous les cas et dépendent de facteurs comme, sans s'y limiter, le cycle de vie d'une stratégie d'investissement de Sagard donnée, la pertinence ou l'état de mise en œuvre d'une initiative d'investissement net liée à la société de portefeuille ou au sein de celle-ci, la nature et/ou l'ampleur de l'investissement dans Sagard, la propriété de Sagard ou le contrôle ou l'influence exercé par Sagard à l'égard de l'investissement net dans Sagard, ses équipes de placement, ses groupes de sociétés, ses équipes de gestion d'actifs, ses équipes d'exploitation de portefeuille, ses sociétés, ses placements et/ou ses entreprises, déterminent au cas par cas.

La description de toute initiative ESG ou des réalisations en matière d'investissement net ou des pratiques ou résultats améliorés ne vise pas nécessairement à indiquer que Sagard a grandement contribué à ces réalisations, pratiques ou résultats. Par exemple, les efforts déployés par Sagard en matière d'investissement dans les entreprises ont pu être l'un des nombreux facteurs — y compris d'autres facteurs comme l'engagement de la direction des sociétés de portefeuille, des conseillers et d'autres tiers — qui ont contribué au succès décrit dans chacune des études de cas décrites dans le présent rapport.

Les documents ci-joints vous sont fournis à condition que vous compreniez et acceptiez leurs limites inhérentes, que vous ne vous y fiez pas pour prendre ou recommander une décision d'investissement à l'égard des titres pouvant être émis et que vous les utilisez uniquement aux fins de discuter avec Sagard de votre intérêt préliminaire à investir dans une opération du type décrit aux présentes. Tout investissement dans les marchés privés comporte divers risques; ces risques devraient être examinés attentivement par les investisseurs éventuels avant qu'ils ne prennent une décision d'investissement. Chaque investisseur éventuel devrait consulter ses propres conseillers professionnels quant aux questions juridiques, fiscales, comptables, réglementaires et autres avant d'investir.

Les investissements dans les fonds parrainés par Sagard n'ont pas été et ne seront pas recommandés ou approuvés par une commission des valeurs mobilières ou une autorité de réglementation fédérale, provinciale ou étatique. Les autorités qui précèdent ne se sont pas prononcées sur l'exactitude du présent résumé ni sur son caractère adéquat.

Comme tous les investissements, un investissement dans un Fonds comporte un risque de perte. Les produits d'investissement comme un Fonds sont conçus uniquement pour les investisseurs avertis qui peuvent subir la perte de leur investissement. Par conséquent, ces produits d'investissement ne conviennent pas à tous les investisseurs. Un Fonds n'est pas assujéti aux mêmes exigences réglementaires ou à des exigences similaires que les organismes d'investissement collectif ou d'autres véhicules d'investissement collectif plus réglementés.

Clause de reconnaissance et de non-responsabilité (cont.)

Un investissement dans un fonds géré ou conseillé par Sagard (aux fins de la présente reconnaissance de responsabilité, un « Fonds »). Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de générer des rendements pour ses investisseurs ou que les rendements seront aux niveaux actuellement prévus par Sagard. Le succès d'un Fonds dépendra de nombreux facteurs, y compris la capacité de Sagard à repérer, à choisir, à conclure et à liquider des investissements appropriés. La négociabilité et la valeur d'un tel investissement, et par conséquent le rendement que un Fonds tirera d'un tel investissement, dépendront de nombreux facteurs indépendants de la volonté d'un Fonds ou de Sagard. Rien ne garantit qu'un Fonds ou Sagard évaluera correctement la nature et l'ampleur des divers facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la valeur de ses investissements. Un investissement dans un Fonds est soumis à un certain nombre de risques et de limitations importants qui sont décrits dans le mémorandum de placement privé. Pour plus d'informations, veuillez consulter le mémorandum de placement privé du fonds concerné.

Sagard Holdings Manager LP et Sagard Holdings Manager (US) LLC sont chacune inscrites à titre de conseiller en investissement en vertu de la loi des États-Unis intitulée Investment Advisers Act, 1940, dans sa version modifiée. Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. est inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse et agira à titre de courtier pour les achats de participations dans des fonds conseillés par Sagard Holdings Manager LP dans les provinces canadiennes où elle est inscrite. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est l'autorité principale de Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. Sagard agit à titre de gestionnaire d'investissements de Portage Ventures, Sagard Credit, Sagard Senior Lending Partners, Sagard Healthcare et Sagard Private Equity Canada.

Certains énoncés et certains renseignements contenus dans ces documents constituent ou sont fondés sur des énoncés ou des renseignements « prospectifs » fondés sur l'expérience et les attentes relatives à ces types d'investissements. Les énoncés prospectifs contenus dans ces documents comprennent des énoncés relatifs, entre autres, aux projections, aux prévisions ou aux estimations des flux de trésorerie, des rendements ou des rendements, aux analyses de scénarios ou à la composition proposée ou prévue du portefeuille et aux événements, au rendement ou aux attentes futurs prévus. Par exemple, de tels énoncés sont parfois indiqués par des mots tels que « s'attend à », « estime », « croit », « prévoit », « cherche à », « peut », « a l'intention de », « tente », « fera », « probable », « devrait » ou la forme négative de ceux-ci et des expressions semblables. Les énoncés prospectifs sont intrinsèquement incertains et ne constituent pas des garanties de rendement futur et sont assujettis à de nombreux risques, incertitudes et hypothèses qui sont difficiles à prévoir. Par conséquent, les événements ou les résultats réels ou la performance réelle de Portage Ventures, Sagard Credit, Sagard Senior Lending Partners, Sagard Healthcare et Sagard Private Equity Canada peuvent différer sensiblement de ceux reflétés ou envisagés dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite ou donnée quant aux énoncés prospectifs et à l'information prospective, et il ne faut pas se fier indûment à ces énoncés et à cette information prospective. Sagard n'a pas l'obligation et ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour ces documents ou les énoncés prospectifs figurant aux présentes, sauf si la loi l'exige. En outre, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les mots « comprennent », « comprend », « y compris » et d'autres mots de portée similaire sont conçus pour être indicatifs plutôt que restrictifs.

L'information contenue dans les documents ci-joints reflète les intentions générales de Sagard. Rien ne garantit que ces intentions ne changeront pas ou qu'elles ne seront pas ajustées pour tenir compte de l'environnement dans lequel Sagard exercera ses activités. Certaines déclarations contenues dans ces documents contiennent des indications de performances antérieures. Le rendement passé et les renseignements historiques ne sont pas nécessairement représentatifs des activités ou des rendements futurs, et rien ne garantit que Sagard obtiendra des résultats comparables. Les conclusions et les opinions ne garantissent pas des événements ou des performances futurs. Ni Sagard, ni ses filiales ou les membres de son groupe ne sont responsables des erreurs ou des omissions dans les renseignements ou des pertes ou des dommages subis.

Les documents contenus dans les présentes ne sont fournis qu'à titre informatif et ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat d'une participation dans des véhicules d'investissement gérés par Sagard.

Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité de réglementation aux États-Unis ou dans un autre pays ne s'est prononcée sur la qualité d'un investissement dans un Fonds ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des renseignements ou des documents contenus aux présentes ou autrement. Ces renseignements ne constituent pas un prospectus, un appel public à l'épargne ou une notice d'offre au sens de la législation en valeurs mobilières applicable et ne doivent en aucun cas être interprétés comme tels. Les renseignements contenus dans les présentes sont destinés uniquement aux « acquéreurs admissibles » au sens de la loi des États-Unis intitulée Investment Company Act of 1940 et, au Canada, aux « investisseurs qualifiés » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Une telle offre ou sollicitation ne peut être faite qu'en vertu d'un mémorandum de placement privé confidentiel ou d'un document similaire, qui qualifie dans son intégralité les informations contenues dans le présent document et contient une description des risques liés à l'investissement. Les documents ci-joints sont également donnés sous réserve de tout contrat de société en commandite ou document similaire et de toute convention de souscription se rapportant à un véhicule d'investissement géré par Sagard. Tous ces autres documents relatifs à un véhicule d'investissement géré par Sagard devraient être examinés attentivement avant d'investir.

Le présent document, qui a été préparé uniquement à des fins d'information par Sagard, est confidentiel et vous est fourni sous réserve expresse qu'il ne sera pas reproduit ou transmis par vous à des tiers sans le consentement écrit préalable de Sagard. Sans limiter la portée de ce qui précède, vous (ainsi que vos employés et mandataires) vous engagez à préserver la confidentialité des renseignements contenus dans les présentes de la manière prévue dans les présentes et à faire en sorte que vos administrateurs, associés, dirigeants, employés, conseillers professionnels et représentants utilisent ces renseignements uniquement à des fins d'information et à aucune autre fin et à ne pas divulguer ces renseignements à une autre partie. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce document, vous êtes informé que l'utilisation, la diffusion, la citation ou la reproduction de ce document sont strictement interdites et peuvent être illégales.

Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.

Toutes les références aux « dollars » ou aux « \$ » sont des références aux dollars américains, sauf indication contraire.

Toutes les informations sont présentées au 31 décembre 2025, sauf indication contraire.

SagardMD et Portage VenturesMD sont des marques de commerce de Sagard et de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.